



Municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf

260, rue Pettigrew
Saint-Léonard (Québec) GOA 4A0
Tél. : 418 337-6741 – Fax : 418 337-6742

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 498-24

Le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2024, le règlement suivant :

Règlement 498-24 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 afin de créer une zone industrielle-extraction IE-2 à même une partie de la zone résidentielle de villégiature RV-11

Ce règlement est entré en vigueur le 18 octobre 2024 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, au bureau municipal où il est déposé.

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 25^e jour d'octobre 2024.

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 25 octobre 2024.

Serge Allaire, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 25 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour d'octobre 2024.

Serge Allaire, directeur général